



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} février 2024

Résolutions de MM. Louis Dana et Valéry Beaud et de Mme Anouck Saugy du 20 juin 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Louis Dana : « Trois clubs de foot vaudois en première division : victoire ou autogoal ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 juin 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Louis Dana « Trois clubs de foot vaudois en première division : victoire ou autogoal ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

- de M. Louis Dana : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires, en lien avec les acteurs concernés, pour qu'il n'y ait plus de cortèges de supporters entre la Gare de Lausanne et les stades » ;
- de M. Valéry Beaud : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique les coûts du dispositif sécuritaire d'un match de foot de Super League » ;
- de Mme Anouck Saugy :
 - « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à entamer des discussions avec les autres villes et cantons suisses pour trouver une solution nationale à la gestion des supporters de foot » ;
 - « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité implique le cas échéant les ti dans le transport des supporters de foot ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le souhait d'un transfert des supporters en car depuis la gare d'arrivée, voire directement depuis la ville d'origine, comme il est d'usage pour le championnat de hockey. Cela est toutefois de la responsabilité, tant organisationnelle que financière, des clubs, voire de la Swiss Football League, de prendre les dispositions qui s'imposent. Des discussions ont été conduites avec des solutions concrètes qui ont pu être proposées aux clubs. Les coûts étant à leur charge, ces derniers, à ce stade, n'ont pas donné de suite favorable à ces propositions.

La Municipalité et ses services militent, avec les autorités cantonales, en ce sens à chaque occasion lors des rencontres avec les partenaires.

La Municipalité rappelle qu'elle soutient la mise en place de billets nominatifs. Si elle souhaite évidemment une solution nationale et harmonisée à ce problème, elle n'exclut pas, à défaut d'une solution rapide, de prendre seule les mesures de sa compétence.

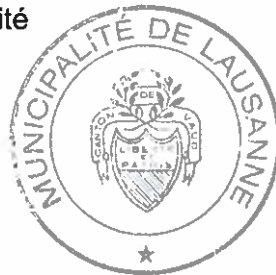
Au-delà de ces solutions préventives, la Municipalité et les Cantons de Vaud et de Genève ont récemment durci le ton face aux débordements des supporters. A l'issue du match du 9 décembre 2023, à la suite duquel de nombreuses déprédations ont été commises, les instances susmentionnées ont saisi la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) pour coordonner leurs actions et des sanctions ont été prononcées. Les tribunes réservées aux supporters locaux de ces deux clubs ont été fermées pour la rencontre faisant suite à celle du 9 décembre dernier pour chacun de ces clubs à domicile. En sus, le prochain match entre ces deux équipes se jouera à huis-clos.

La Municipalité ne peut répondre objectivement à la question concernant les coûts sécuritaires. En effet, les dispositifs pour chaque match de Super League sont différents, adaptés au renseignement, parfois jusqu'à la dernière minute. Si la volumétrie des ressources engagées n'est pas communiquée pour des raisons de stratégie, différents éléments constitutifs des frais sécuritaires ne sont pas comptabilisés. Il s'agit, par exemple, du temps nécessaire pour le renseignement, des séances de coordination entre les différents partenaires publics et privés, ainsi que des inévitables ressources transversales nécessaires au bon déroulement d'une rencontre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

